Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

« ELECTIONS DE 2025 AU BURUNDI : DES ENJEUX ÉLECTORAUX AU SACRIFICE DES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES »

« N'eût-été la peur de mourir, je n'irais pas voter. De toute façon ça ne change rien »
propos de N.K, citoyen de la commune Rugombo, province Cibitoke, ouest du Burundi.

Liste des abréviations

AFC : Alliance Fleuve Congo

AMISOM : Mission de l'Union Africaine en Somalie

ASBL : Association Sans But Lucratif

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CEPI : Commission Electorale Provinciale Indépendante

CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

CNIDH : Commission Nationale Indépendante Des Droits de l'homme

CODEBU : Conseil pour la Démocratie et le Développement Durable au Burundi

CVR : Commission Vérité Réconciliation

FDES : Forum pour la Démocratie, l'Equité et la Souveraineté

FMI : Fonds Monétaire International

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

MINUSCA : Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique

M23 : Mouvement du 23 Mars

OSC : Organisation de la Société Civile

RDC : République Démocratique du Congo

Table des matières

I. INTRODUCTION 3
II. UNE COURSE ELECTORALE MAL PARTI ET TAILLEE SUR MESURE, UN SCRUTIN SANS RÉELLE CONCURRENCE 4
II.1. Une discrimination fondée sur la nationalité des candidats 4
II.2. Une discrimination fondée sur la fortune des candidats 4
II.3. Une discrimination à l'égard des indépendants 4
II.4. Un calendrier électoral imposé par la CENI 5
III. UN SYSTÈME ÉLECTORAL SOUS CONTRAINTE ET SOUS CONTRÔLE DU POUVOIR 6
III.1. Contributions forcées aux élections 6
III.2. Enrôlements forcés des électeurs 7
IV. LE VERROUILLAGE DU SYSTÈME POLITIQUE 8
IV.1. Un espace démocratique totalement verrouillé 8
IV.2. Vers la restauration d'un monopartisme radical 8
IV.3. Une presse locale et une société civile totalement étouffées 9
V. ENJEUX ÉLECTORAUX ET MANŒUVRES POLITIQUES 10
V.1. Enjeux électoraux 10
V.2. Manœuvres politiques 10
VI. VERS LE MAINTIEN FORCE DU POUVOIR EN PLACE 11
VI.1. Manœuvres politiques au détriment des principes démocratiques 11
VI.2. Vers une nouvelle législature : réponse aux problèmes structuraux que connaît le pays ou continuité ? 11
VII. ENTRE-TEMPS, ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2027 DANS LES VISEURS POLITIQUES 13
VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 13
VIII .1. Conclusion 13
VIII.2. Recommandations 14

I. INTRODUCTION

La présente analyse est produite à la veille de la tenue des élections au Burundi. Quatre scrutins sont prévus en 2025 à savoir : les élections législatives et communales projetées en juin 2025, les élections des sénateurs prévues au mois de juillet 2025 et les élections des conseillers collinaires et des quartiers prévues au mois d'août 2025. S'agissant de l'élection présidentielle, elle est projetée en 2027. Par le passé, le Burundi a déjà conduit avec succès le processus électoral, notamment les élections de 2005 qui ont conduit le parti CNDD-FDD au pouvoir. Pour être crédible, le processus électoral doit remplir un minimum de critères afin d'assurer la légitimité des institutions issues de ce processus. Parmi les conditions propices au bon déroulement du processus électoral, il y a notamment lieu de signaler : (i) la paix et la sécurité dans le pays, (ii) la liberté d'expression, d'opinion, d'association, etc., (iii) un cadre légal favorable à l'exercice des libertés publiques par les partis politiques, les OSC et les médias afin d'assurer la couverture médiatique en toute indépendance, (iv) une CENI consensuelle, neutre et indépendante et ses démembrements, (v) l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux indépendants, etc. La présente analyse passe en revue les différents aspects du processus électoral au Burundi en 2025 et dégage les principaux constats. Il s'agit essentiellement d'un cadre légal discriminatoire et très contraignant, d'un calendrier électoral imposé par la CENI, des contributions forcées aux élections, des enrôlements forcés aux élections, d'un espace démocratique totalement verrouillé, des enjeux électoraux et manœuvres politiques et des élections présidentielles de 2027 dans les viseurs politiques. L'analyse se termine par une conclusion et des recommandations pour améliorer la conduite du processus électoral au Burundi.

Alors que la Constitution de la République du Burundi promulguée en date du 7 juin 2018 avait supprimé toutes les balises garantissant le partage du pouvoir entre les différentes composantes de la société burundaise, la promulgation de la loi organique n° 1/12 du 5 juin 2024 portant modification de la loi n° 1/11 du 20 mai 2019 portant code électoral a introduit des innovations de nature à restreindre les droits des candidats de l'opposition aux élections de 2025. Le projet de loi y relatif avait été vivement critiqué au niveau de l'Assemblée Nationale par les députés de l'opposition mais leurs contributions n'ont pas été prises en considération.

II. UNE COURSE ELECTORALE MAL PARTI ET TAILLEE SUR MESURE, UN SCRUTIN SANS RÉELLE CONCURRENCE

II.1. Une discrimination fondée sur la nationalité des candidats

Le nouveau Code électoral durcit les conditions requises pour briguer les postes de Président de la République et de député. Ces postes sont uniquement réservés aux candidats ayant la nationalité burundaise d'origine. Il écarte de la course électorale les Burundais ayant acquis cette nationalité par naturalisation ou les Burundais ayant acquis la double nationalité. Une telle exclusion est pourtant contraire à la Constitution de la République du Burundi et aux instruments internationaux pertinents ratifiés par le Burundi.

II.2. Une discrimination fondée sur la fortune des candidats

Une autre critique formulée à l'endroit de ce Code est qu'il introduit une autre discrimination fondée sur la richesse des candidats en procédant à la revue à la hausse des montants des cautions exigées pour se porter candidat aux différents scrutins. Ainsi, une caution de 100 millions de francs burundais est désormais exigée pour le candidat Président de la République, 2 millions de francs burundais pour les candidats députés et sénateurs et 200 milles francs burundais pour les conseils communaux. L'alibi selon lequel ces montants ont été revus à la hausse pour décourager les candidatures fantaisistes ne tient pas debout. Il s'agit d'une astuce inventée pour écarter les opposants qui, au regard de la misère qui prévaut dans le pays, sont dans l'impossibilité de trouver ce montant. Les candidats alignés par le parti au pouvoir n'ont pas de soucis car ils se sont enrichis au fur des années par les moyens illégaux, notamment en recourant à la corruption, aux détournements, aux malversations économiques, etc.

II.3. Une discrimination à l'égard des indépendants

L'autre reproche formulé à l'endroit de cette loi est le traitement discriminatoire réservé aux candidats indépendants en introduisant des restrictions injustes de nature à décourager les candidatures indépendantes. Le législateur commence à définir le candidat indépendant comme étant le candidat qui ne se réclame d'aucun parti politique au moment de sa candidature. Ce Code apporte de nouvelles exigences à savoir : (i) la perte de l'appartenance à un parti politique depuis au moins une année et (ii) l'expiration d'un délai de deux ans pour un membre d'un organe dirigeant d'un parti politique depuis son éviction ou sa démission de son parti politique d'origine. L'autre contrainte est l'exigence

d'au moins 40 % des sièges exprimés dans sa circonscription électorale alors que ce Code exige des partis politiques ou des coalitions des partis politiques seulement 2% des suffrages au niveau national.

II.4. Un calendrier électoral imposé par la CENI

L'élaboration du calendrier électoral a été faite de manière unilatérale par la CENI. Ce calendrier a été présenté au cours d'une rencontre avec les partenaires électoraux en date du 15 octobre 2024 par Prosper Ntahorwamiye, Président de la CENI. Outre l'enrôlement des électeurs prévu du 22 au 31 octobre 2024, ce calendrier annonçait la tenue de quatre scrutins à savoir : les élections législatives et des conseillers communaux (le 5 juin 2025), les élections sénatoriales (le 23 juillet 2025) et les élections des chefs de quartiers et des conseillers collinaires (le 25 août 2025). Au cours de cette séance, le Président de la CENI a également annoncé que le Président de la République allait signer un décret portant convocation des électeurs le 7 décembre 2024 et que les candidats devraient déposer leurs dossiers de candidature jusqu'au 9 décembre 2024.

Des voix se sont élevées pour contester cet agenda. Les revendications portaient essentiellement sur les délais de dépôt des candidatures qui étaient très courts, soit deux jours. D'après une certaine opinion, ce calendrier aurait été élaboré en consultation avec le parti au pouvoir qui aurait instruit à la CENI de l'imposer aux partenaires électoraux. Un tel calendrier taillé sur mesure n'est pas de nature à rassurer les partenaires électoraux, ce qui a poussé l'opposition à croire que les élections étaient truquées à l'avance par le parti au pouvoir. En dépit des préoccupations émises par les partenaires électoraux, le chronogramme des élections n'a connu aucune modification.

Ce calendrier sera finalement validé par le chef de l'Etat par la promulgation du décret N° 100/187 portant convocation des électeurs pour les élections de 2025 en date du 7 décembre 2024. Ce décret précise la répartition des députés par province conformément au nouveau découpage administratif comme suit : Buhumuza (16 députés); Bujumbura (23 députés); Burunga (17 députés) ; Butanyerera (23 députés) et Gitega (21 députés). A signaler que la promulgation de ce décret à la date annoncée par le Président de la CENI est un autre signe qui ne trompe pas sur la collusion entre la CENI et l'Exécutif.

III. UN SYSTÈME ÉLECTORAL SOUS CONTRAINTE ET SOUS CONTRÔLE DU POUVOIR

III.1. Contributions forcées aux élections

La campagne de contribution aux élections de 2025 a été lancée par Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD. Dans une correspondance signée en date du 18 août 2024, monsieur Révérien Ndikuriyo a lancé un appel aux membres et sympathisants du parti au pouvoir à contribuer financièrement et de manière volontaire du 19 au 29 août 2024. Le même discours a été relayé par le ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique en date du 4 octobre 2025. Il a également signalé qu'un un compte a été ouvert à la Banque de la République du Burundi à cette fin tout en revenant lui aussi sur le caractère volontaire de la contribution alors que les contributions forcées avaient déjà été imposées à la population. D'après les prévisions, il était prévu une mobilisation de 114 milliards de BIF pour financer les élections de 2025.

La collecte des fonds auprès de la population a été effectuée par les membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD et les jeunes imbonerakure, souvent en collaboration avec les administratifs à la base et de manière coercitive. Les montants exigés variaient en fonction de la catégorie sociale et du statut économique des contribuables. Les fonctionnaires, les commerçants et les cadres de l'Etat étaient tenus de verser des sommes assez élevées. Les collecteurs recouraient à des méthodes intimidantes pour obtenir les fonds, notamment en menaçant les contribuables de représailles au cas où ils ne s'acquitteraient pas de ces contributions. Ces contributions forcées avaient créé un climat de peur et un malaise au sein de la population.

Cette contribution électorale a été imposée par le parti CNDD-FDD à toute la population sans distinction de membre ou non. Pourtant, la question avait été totalement réglée par la loi budgétaire car depuis l'exercice budgétaire 2020-2021, il était prévu une ligne budgétaire intitulée « Provision aux élections » et jusqu'à l'année budgétaire 2024-2025, il était prévu un montant de 120 milliards de BIF. A signaler également que Pierre Claver Kazihise, ancien Président de la CENI avait indiqué l'existence d'un reliquat de 29 milliards de BIF lors des élections de 2020. De cette façon, il se dégageait un surplus de 35 milliards et d'aucuns se demandaient la destination de cette contribution imposée à la population. Il s'agit, d'après l'opposition, d'une autre façon inventée par le pouvoir en place pour rançonner une population déjà affamée durant cette période de manque criant des denrées de première nécessité.

III.2. Enrôlements forcés des électeurs

L'autre phénomène qui a retenu l'attention de l'APRODH est l'enrôlement forcé des électeurs. Au moment où les citoyens appelés à se faire inscrire au rôle du 22 au 31 octobre 2024, ils semblaient ne pas y répondre spontanément au rythme voulu par l'administration et la CENI. Les différentes autorités se sont alors mobilisées pour exiger à toute la population ayant l'âge de voter de s'acquitter de ce devoir.

Mis à part le communiqué du ministre de l'Education enjoignant à tous les responsables scolaires d'exiger à tous les enseignants de se présenter dans les classes munis de preuves de leurs inscriptions et à permettre aux élèves remplissant les conditions de prendre part aux élections d'aller se faire inscrire, différents administratifs ont usé de la pression et la contrainte pour obliger la population à se faire enrôler. Il y en a qui ont conditionné l'octroi de certains services par la présentation du récépissé. D'ailleurs, certains administratifs n'ont pas hésité à fermer les marchés et ont conditionné l'entrée aux marchés à la présentation des récépissés.

Dans la province de Cibitoke, des restrictions d'accès aux espaces publics ont été imposées aux personnes qui ne se sont pas fait enrôler aux élections de 2025. C'est notamment le dimanche 27 octobre 2024 dans les communes de Buganda et de Rugombo où des jeunes militants du parti au pouvoir se sont mis à interdire à toute personne ne disposant pas de récépissé d'entrer au marché.

D'après des sources locales contactées, même les personnes qui descendaient des collines pour faire leurs courses ou vendre leurs produits dans ces marchés situés dans la plaine après avoir parcouru plusieurs kilomètres se sont vu refuser l'entrée dans ces marchés.

En Mairie de Bujumbura, plusieurs restrictions ont été imposées pour contraindre la population à se faire enrôler aux élections. En effet, l'accès aux écoles et aux marchés de Kamenge, Kinama et Ruziba ainsi que l'accès aux services administratifs dans les zones de Cibitoke, Kinama, Kamenge, Gihosha et Kanyosha était conditionnée par la présentation des récépissés d'inscription à ces élections.

Dans la province de Ruyigi, l'accès aux services de la poste était conditionné en date du 1er novembre 2024 par la présentation d'un récépissé d'enrôlement aux élections. Le même récépissé était également exigé aux agriculteurs pour accéder aux fertilisants. En date du 30 octobre 2024, l'accès au marché de Nyabitsinda était aussi conditionné par la présentation d'un récépissé d'enrôlement aux élections. Le même récépissé était également exigé pour accéder aux services de l'état-civil

IV. LE VERROUILLAGE DU SYSTÈME POLITIQUE

IV.1. Un espace démocratique totalement verrouillé

Pour un observateur avisé, l'environnement socio-politique n'est pas propice à la tenue des élections transparentes et apaisées du Burundi, en témoigne les différents rapports périodiques produits par l'APRODH et d'autres Organisations de défense des droits humains. Sur le plan sécuritaire, le pays demeure confronté à une instabilité et une perturbation de la paix dans plusieurs localités du pays. Ces rapports mettent en exergue les fréquentes exactions commises par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD et les attaques perpétrées par groupes armés non identifiés.

Sur le plan politique, le contexte est fortement dominé par l'intolérance politique caractérisée par des attaques perpétrées par les membres de la Ligue des Jeunes Imbonerakure contre les militants des partis politiques de l'opposition, surtout ceux du parti CNL. Sur le plan des droits humains, il s'observe une persistance des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture, des assassinats et des exécutions extrajudiciaires dans le pays. A ce jour, le pays demeure toujours le théâtre du harcèlement perpétuel des défenseurs des droits humains. Même les membres des commissions nationales indépendantes ne sont pas épargnés. Les cas le plus récent sont ceux de deux commissaires de la CVR qui viennent de subir une série de harcèlements à telle enseigne qu'ils été contraints de jeter l'éponge, ainsi que le président de la CNIDH qui a également été contraint de quitter le pays pour se réfugier à l'étranger.

IV.2. Vers la restauration d'un monopartisme radical

Les observateurs de la situation socio-politique actuelle constatent que le pays s'achemine progressivement vers un monopartisme radical du parti CNDD-FDD avec l'exclusion de la course électorale de monsieur Agathon Rwasa, figure emblématique l'opposition au Burundi. Ce dernier a été évincé de la présidence de son parti par les dissidents soutenus par le pouvoir en place au profit de Nestor Girukwishaka en mars 2024. Après le retrait de son parti CNL par le ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, Agathon Rwasa s'est coalisé avec 4 partis politiques : le FRODEBU, le CODEBU, le CNDD, le FDES SANGIRA pour créer la Coalition « Burundi Bwa Bose ». Cette coalition a été officiellement reconnue par le Ministre de l'Intérieur en date du 17 décembre 2024.

La CENI a rejeté les listes présentées par cette coalition qui déposera la plainte à la cour constitutionnelle. Cette Cour a alors accordé un délai de trois jours aux partis et coalitions

politiques pour réaménager leurs listes de candidats aux élections législatives de 2025. La coalition Burundi Bwa Bose décida de participer aux prochaines élections mais cette fois-ci sans Agathon Rwasa et ses fidèles. C'est ainsi que le principal opposant politique qui faisait peur au pouvoir du CNDD-FDD a été écarté. A l'état actuel des choses, le parti CNDD-FDD se présentera aux élections sans le concurrent de taille d'Agathon Rwasa.

IV.3. Une presse locale et une société civile totalement étouffées

Au Burundi, l'espace civique est verrouillé puisque le cadre légal en vigueur ne favorise pas l'exercice des libertés démocratiques. En effet, les lois qui régissent les ASBL, les médias et les partis politiques ont été réformées pour les rendre beaucoup plus contraignantes et liberticides. Depuis 2015, il n'y a plus une société civile pouvant faire le contrepoids du pouvoir du parti CNDD-FDD. Une poignée d'organisations demeurent résilientes et travaillent à partir de l'exil puisqu'au niveau interne, il n'est plus possible de critiquer le pouvoir en place.

La société civile et les médias indépendants ont été contraints de prendre le chemin de l'exil. La presse est muselée, les médias publics étant devenus le monopole du parti au pouvoir. Le faible accès à la couverture médiatique est un autre handicap à l'épanouissement des partis politiques de l'opposition au Burundi. Les médias sont censurés et les journalistes suivis à la loupe par les services de renseignement. Une journaliste qui a écrit dans un groupe WhatsApp de ses collègues au sujet des allégations de distribution des machettes à certains membres du parti au pouvoir, surtout les jeunes imbonerakure du parti CNDD-FDD, a été arrêtée et reste encore en prison. Pourtant, elle n'avait pas confirmé ces allégations et ce n'était qu'un débat dans un groupe WhatsApp restreint des professionnels des médias locaux.

V. ENJEUX ÉLECTORAUX ET MANŒUVRES POLITIQUES

V.1. Enjeux électoraux

Le parti CNDD-FDD au pouvoir contient en son sein des membres qui peuvent être poursuivis pour des crimes économiques. Certains hauts dirigeants à commencer par le Président de la République lui-même sont soupçonnés de détournement de fonds publics. Face à ce risque, ils n'accepteront jamais une compétition électorale démocratique, craignant leurs sorts après avoir quitté le pouvoir. Ils sont conscients qu'ils risquent le sort de qu'ils ont réservé à leur compagnon de lutte et influent ancien premier ministre, le général Alain Guillaume Bunyoni actuellement en prison. Ils savent également que certains hauts cadres policiers et militaires ont sur leurs mains des crimes de sang et ces derniers n'entendent pas céder le pouvoir, surtout pas via des élections.

V.2. Manœuvres politiques

Pour se maintenir au pouvoir, les dirigeants actuels utilisent et utiliseront tous les moyens possibles. Ils n'accepteront jamais d'être vaincus lors d'une élection qu'ils auront eux-mêmes organisée. C'est pour ça qu'ils sèment la peur pour que la population s'enregistre pour des élections dans lesquelles cette même population n'a plus confiance. C'est ainsi que par manque de moyen ou soutien extérieur, le parti au pouvoir racle sa population pour avoir l'argent qui sert dans des activités diverses. Ils n'hésitent même pas à écarter de la course électorale tout candidat susceptible de tenir la tête à un candidat du CNDD-FDD, parti qui n'a plus de légitimité interne. Ils savent très bien que s'ils laissent les urnes décider, ils ne pourront pas avoir la confiance de la population et ce depuis 2010.

De l'avis de certains analystes, la pénurie du carburant observée ces dernières années dans le pays n'est pas de nature à permettre le bon déroulement de la campagne électorale. Visiblement, seul le parti au pouvoir a pris ses dispositions et semble être en avance par rapport aux autres formations politiques. D'après les leaders de l'opposition, il aurait même inventé d'autres astuces afin de lui permettre d'avoir des facilités d'approvisionnement en carburant, ce qui lui permettra de se déplacer à travers tout le pays pour rejoindre son électorat. Les autorités essaient de rassurer que des dispositions y relatives seront prises pour régler la question mais sans convaincre puisque les promesses faites par les dirigeants sont rarement tenues.

VI. VERS LE MAINTIEN FORCE DU POUVOIR EN PLACE

VI.1. Manœuvres politiques au détriment des principes démocratiques

Le pays s'oriente vers une dictature imposée par le parti au pouvoir sans précédent. Pourtant, le parti CNDD-FDD se veut un parti politique démocratique qui a combattu une décennie durant pour instaurer la démocratie et ses principes au Burundi. Aujourd'hui, ce parti se retrouve devant ses contradictions mais persiste et enfonce le pays dans une gouvernance à parti unique et la dictature. L'alternance politique au pouvoir ne passe plus et les élections sont fraudées. Tout cela conduit le pays et le peuple dans une dictature, les dirigeants n'ayant pas un programme de gouvernement, dirigent par tâtonnement et plongent le pays et la population dans l'extrême pauvreté.

VI.2. Vers une nouvelle législature : réponse aux problèmes structuraux que connaît le pays ou continuité ?

Au cours de cette année 2025, il y aura quatre scrutins dont deux combinés. Les élections des Députés et des Conseillers Communaux auront lieu le même jour, à savoir le 5 juin 2025. Un peu plus d'un mois après, soit le 23 juillet 2025, il y aura les élections des Sénateurs. Suivront ensuite les élections des conseillers de collines et de quartiers le 25 août de la même année. Ceci veut dire que bientôt les nouveaux élus commenceront leurs mandats de 5 ans. Faut-il croire à un changement au profit de la population et vers un Burundi meilleur ? Avec le scrutin tel qu'organisé actuellement, l'on ne peut que se leurrer. A quoi le Burundi et les Burundais peuvent s'attendre à l'issu de ces élections ?

Décryptage.

Trois scénarii sont susceptibles de se présenter.

- 1er scénario : Peut-on espérer que les élections se dérouleront démocratiquement et que la CENI proclamera les résultats sans fraude ? Ceci est inimaginable. En témoigne la manière dont la CENI et ses démembrements ont été mis en place. En effet, le choix des membres de cette Commission n'a pas été un fait du hasard. Il s'agit d'une récompense à peine voilée pour les actes posés en faveur du parti au pouvoir. Au lieu d'être consensuelle, la mise en place d'une CENI de cette couleur a été dictée par les intérêts du parti au pouvoir. Elle s'inscrit dans un processus de prolongement et de reconduction du pouvoir en place. Il en va de même pour la mise en place de ses démembrements. Dans les 5 nouvelles provinces du Burundi, les CEPI comptent 52 membres dont la majorité proviennent du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Dans ces conditions, une telle commission n'est pas suffisamment outillée pour accomplir sa mission avec neutralité et indépendance afin de conduire à bon port tout ce processus électoral. Enfin, l'absence des observateurs nationaux et internationaux neutres et indépendants est un autre facteur de nature à entacher la crédibilité de ce processus.

- 2ième scénario : Peut-on déjà penser que les élections soient fraudées, que les nouvelles autorités se mettront en fonction et le Burundi continuera à s'enfoncer dans la pauvreté avec une population sans voix ? Malheureusement le Burundi se dirige vers là. La question étant de savoir jusqu'où et jusque quand, vu que l'élection présentielle de 2027 risque de suivre la même trajectoire. L'APRODH avait déjà exprimé sa préoccupation par rapport aux irrégularités, restrictions et fraudes liées à l'enregistrement des électeurs pour les élections de 2025 au Burundi. Cette Organisation avait déjà dénoncé l'octroi des cartes nationales d'identité et l'enrôlement des électeurs qui n'avaient pas encore atteint l'âge requis dans la province de Cibitoke. Il s'agit des élèves de 12 à 16 ans qui ont été enrôlés dans le but de gonfler les effectifs des électeurs.

- 3ième scénario : Peut-on imaginer que les élections soient fraudées et que la population se soulève pour refuser ce nième hold-up du scrutin comme en 2015. La répression sanglante du pouvoir du CNDD-FDD lors du soulèvement populaire de 2015 pour refuser la violation de la constitution et l'accord d'Arusha sont encore récents et la population a encore peur d'un pouvoir qui n'hésite pas à tuer son peuple. Toutefois, avec la population Burundaise muselée et sans défense, on ne peut pas exclure que cette dernière s'organise en des mouvements de résistance armée. Il serait tellement regrettable de voir le Burundi replonger dans une guerre civile. Bien plus, un soulèvement interne au sein du parti CNDD-FDD ne serait pas à exclure complétement.

VII. ENTRE-TEMPS, ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2027 DANS LES VISEURS POLITIQUES

Entretemps, les politiques ont dans leurs viseurs déjà l'élection présidentielle de 2027. L'actuel président Evariste Ndayishimiye se positionne déjà et a déjà placé ses fidèles au conseil des sages du parti CNDD-FDD qui décide en dernier ressort quel candidat représentera le parti aux élections présentielles. Mais, c'est encore tôt pour qu'il en soit rassuré vu le contexte sécuritaire et surtout économique qui prévaut au Burundi. Les mécontentements peuvent aussi venir des militaires dont la mission AMISOM arrive à terme et qui ont été envoyés en guerre en RDC dans laquelle bon nombre de leurs compagnons d'arme ont laissé la vie et continuent d'y laisser la vie.

Quant à l'opposition politique, elle pourra encore former des coalitions/envoyés des candidats présidentiables mais Agathon Rwasa n'aura peut-être plus de parti politique et des éventuelles astuces seront inventées par le parti CNDD-FDD pour lui barrer la route.

Ce qui pourrait réconforter le président Evariste Ndayishimiye dans sa course pour les élections présidentielles de 2027, c'est seulement au niveau constitutionnel. Il sait qu'il fait actuellement le premier mandat et que la constitution du Burundi lui autorise de briguer un deuxième mandat. Cependant d'autres paramètres dont celles évoqués ci-haut peuvent changer la donne, mais la probabilité reste limitée.

VIII.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VIII .1. Conclusion

L'analyse du processus électoral aura permis de constater que ce processus n'est pas de nature à rassurer tous les partenaires électoraux, surtout ceux de l'opposition. Outre le cadre légal discriminatoire et très contraignant, l'analyse met en exergue d'autres reproches en l'occurrence, un calendrier électoral imposé par la CENI, des contributions forcées aux élections, des enrôlements forcés aux élections, un espace démocratique totalement verrouillé, des enjeux électoraux et manœuvres politiques et des élections présidentielles de 2027 dans les viseurs politiques. L'analyse ne peut pas passer sous silence d'autres facteurs qui bien qu'exogènes au processus électoral, influent d'une manière ou d'une autre sur les partenaires électoraux et sur les électeurs eux-mêmes.

En effet, le Burundi est encore pour la nième fois à la croisée des chemins, avec cette fois-ci le contexte régional, et les combats au sud kivu qui n'avantagent pas géopolitiquement parlant le pouvoir du parti CNDD-FDD. Le pouvoir du parti CNDD-FDD n'ignore pas qu'il a envoyé des militaires burundais en RDC combattre les rebelles de l'AFC/M23, les rebelles qui risquent d'être les nouveaux voisins du Burundi à l'ouest.

A cela s'ajoute des tensions ethniques internes au Burundi qui risquent d'être ravivées par cette avancée de l'AFC/M23 sur la frontière Burundaise. A ne pas passer sous silence un

risque de crise humanitaire profonde avec les milliers de réfugiés congolais au Burundi. Pire encore, le Burundi traverse une crise politique non résolue depuis 2015, et une crise économique sans précédent et qui ne continue que de s'aggraver.

La carence des devises risque aussi de s'aggraver avec la fin de la mission de maintien de la paix en somalie et l'arrêt du programme d'aide du FMI au Burundi causé par une mésentente entre le FMI et les autorités Burundaises.

Certes, le Burundi peut miser sur la MINUSCA, des rentrées en devises via les programmes humanitaires et/ou d'aide au développement, dons et aides de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que sur des ONG internationales opérant au Burundi. A préciser que les exportations faites par le Burundi ou les opérateurs économiques n'apportent pas beaucoup de devises au pays.

Dans ces conditions, la CENI doit garder à l'esprit que ce processus électoral est conduit dans un contexte volatile sur plusieurs plans et qu'un processus mal conduit risque de produire des conséquences incalculables pour le pays.

VIII.2. Recommandations

Au Gouvernement du Burundi

- ✓ Renoncer à l'immixtion dans l'organisation et le fonctionnement des partis politiques ;
- ✓ Garantir l'indépendance de la CENI, des médias et des organisations de la société civile ;
- ✓ Créer un environnement propice à l'exercice des libertés publiques ;
- ✓ Mettre un terme au harcèlement des défenseurs des droits humains ;
- ✓ Faire preuve de transparence et procéder à l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux indépendants afin d'assurer la crédibilité du processus électoral ;
- ✓ Engager des réformes économiques profondes pour sortir le pays de la misère et de l'isolement ;

A la CENI

- ✓ Faire preuve de neutralité et d'indépendance dans la conduite du processus électoral et éviter ainsi que le pays plonge dans le chaos politique, social et économique ;
- ✓ Engager le dialogue avec tous les partenaires électoraux ;
- ✓ Privilégier toujours l'intérêt général et renoncer aux sollicitations du parti au pouvoir ;
- ✓ Favoriser la compétition des partis politiques et les traiter sur un même pied d'égalité ;

Aux partis politiques

- ✓ Faire preuve de compétitivité et s'engager dans la compétition avec des moyens légaux ;
- ✓ Encadrer leurs membres aux valeurs de tolérance et de cohabitation pacifique ;

A la population

- ✓ Rester sereine et ne pas céder aux manipulations des partis politiques ;
- ✓ Revendiquer pacifiquement l'exercice de ses droits et dénoncer les auteurs des différentes formes de violation des droits humains ;

Aux partenaires internationaux du Burundi

- ✓ Suivre de plus près le processus électoral et engager des échanges avec les autorités Burundaises en amont et pendant les élections afin de s'assurer que le processus soit véritablement démocratique.